

<p style="text-align: center;">Demande de permis unique relative à la construction de 5 éoliennes Projet TECTEO</p>
--

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION

Oreye, école communale, rue de la Cité, 20, le 20 décembre 2011 à 20 heures.

Présidente : Isabelle ALBERT, Bourgmestre

Rédaction du PV : Mélanie Hussin – Responsable urbanisme – commune d'Oreye

1. Ouverture de la séance par Madame ALBERT

2. Présentation des intervenants par Monsieur Emile DUMONT (Directeur Tecteo aux Energies Renouvelables)

Représentants de la commune d'Oreye

Isabelle Albert – Bourgmestre
Jean-Marie Capelle – Echevin des finances

Auteur de l'étude d'incidences

Gilles Delfosse - Bureau d'études Sertius- 1348 Louvain-la-Neuve

Représentant de l'Association pour la Promotion des Energies Renouvelables

Jade Charouk – Facilitateur éolien

Représentants de TECTEO-

Emile Dumont – Directeur aux Energies Renouvelables
Luc Warichet – Ingénieur – Chef de projet

Animation de la réunion

Sabine Huc -Eecom

3. Présentation Ordre du jour (Madame HUC)

1. Accueil
2. Contexte de la réunion
3. Tecteo
4. Le projet
5. Etude d'incidences sur l'environnement
6. Participation communale et citoyenne
7. Questions/réponses
8. Conclusions et Drink

4. Contexte de la réunion (Madame HUC)

Demandeur

- Tecteo

Projet

- Implantation de 5 éoliennes sur le territoire de la Commune de Oreye

Procédure légale

- Demande de permis unique

Autorité compétente

- Administration wallonne

5. Procédure de la demande de permis unique et objectif de la réunion (Madame HUC)

Une procédure en 6 étapes

1. Étude d'incidences sur l'environnement (12 mois)
 - Réunion d'information publique
 - Étude
 - Recommandations
2. Introduction de la demande de permis (J₀)
3. Enquête publique (30 jours)
4. Instruction de la demande
5. Décision sur la demande (J₀ + 160 jours)
6. Droit de recours aux tiers et au demandeur

Objectif de la réunion d'information

- Permettre au développeur de présenter son projet au public
- Permettre au public d'émettre ses observations et ses suggestions
- Mettre en évidence certains points à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Suggestions et observations

Dans un délai de 15 jours (à savoir avant le 13 janvier 2012 compte tenu de la suspension du délai entre le 24 décembre et 1^{er} janvier) :

Adressez par écrit vos suggestions et observations destinées à l'étude d'incidences

Au Collège communal de la commune de OREYE
Commune de OREYE
9, Rue de la Westrée; 4360 OREYE

Copie à l'auteur de projet
TECTEO, à l'attention de Luc Warichet
11, Rue Sainte-Marie; 4000 LIEGE

Rem : Pour être valable, les observations transmises doivent **obligatoirement** comporter le nom et l'adresse de l'expéditeur.

6. Présentation de la société TECTEO par Monsieur DUMONT

L'intercommunale TECTEO est une société coopérative créée en 1923. Elle compte 80 associés qui sont les suivants :

- 76 communes associées
- La Province de Liège
- L'AIEG
- BRUTELE
- La Région wallonne

Ce groupe industriel, dont le centre décisionnel se situe à Liège compte 2000 collaborateurs, 4 secteurs d'activité et 4 marques fortes (VOO, RESA, Tecteo Invest, Tecteo Energy).

Tecteo Energy s'engage dans la mise en œuvre des principes de développement durable. Elle propose :

- **Des projets respectueux de l'environnement**
 - Prise en compte des recommandations de l'étude d'incidences
 - Communication avec les riverains
- **Des projets citoyens**
 - Partenariats privés et publics
 - Sous-traitants locaux (dans le respect des règles des marchés publics)
- **Des projets économiquement rentables**
 - Études de vent
 - Disponibilité puissance réseau

7. Le projet éolien à Oreye par Monsieur WARICHET

Impositions légales

- Objectifs de Kyoto, Post-Kyoto, Copenhague...
- Plan Climat de la Commission Européenne
 - Réduction des 3 x 20 d'ici 2020
 - -20 % d'émission de gaz à effet de serre (CO₂,...)
 - -20 % de consommation d'énergie
 - +20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE
- Objectif fixé pour la Belgique
 - + 13% de la consommation finale d'énergie produite à partir de sources d'énergies renouvelables

Moyens disponibles

- Éolien
- Hydraulique
- Solaire
 - Photovoltaïque
 - Thermique
- Cogénération
- Biomasse / valorisation

Caractéristiques des éoliennes d'Oreye

- Puissance : 2,5 MW à 3,4 MW
- Hauteur du mât : 100 m maxi
- Diamètre du rotor : 115 m maxi
- Hauteur maximale : 150 m

Aspects techniques

Fin de l'exploitation

- Durée de vie : 20 ans
- Après l'exploitation :
 - Démantèlement des machines
 - Remise en état du site
 - Garantie bancaire déposée à la Région Wallonne couvrant les frais de la remise en état du site en cas de défaillance du développeur

Choix du site

La réglementation wallonne prévoit de nombreux critères dont les principaux sont :

- Distance par rapport aux habitations (issu du critère de bruit);
- Dans le cadre de référence actuel, on parle de 350m min.
- Pour le projet de Oreye, min 500m.
- Ombrage des pales : effet stroboscopique;
- Distance par rapport aux routes, lignes électriques, réseau ferroviaire...;
- Impact sur la faune et la flore
- Critère de co-visibilité avec les autres parcs éoliens;
- Usage de l'espace aérien : autorisation de l'aviation civile et militaire;
- Participation citoyenne;

...

Cartes de l'implantation



Le parc en quelques chiffres

5 éoliennes (de 2,75 MW) :

- Produisent 30.250 MWh électriques
- Alimentent 8.650 ménages
- Permettent l'économie de 6.985 T/an CO2
- Correspondent à 1.250 fois le tour de la terre en voiture/an (140 g/CO2/km)

Équivalent photovoltaïque

- 284.706 m² de panneaux
- 45 terrains de football

8. Etude d'incidences (Monsieur DELFOSSE – Bureau sertius)

Présentation du Bureau d'étude

- Expert en environnement (EIE, ISO, etc.)
- Expert sol (investigation et assainissement)
- Expert en sécurité (SEVESO, urgence, etc.) 3
- Expert juridique (conseils, recours, etc.)
- Actif dans les 3 régions de Belgique
- **Agréé EIE et Sol en Région wallonne**

Qu'est-ce qu'une EIE ?

- Rapport d'expert indépendant joint à une demande de permis.
- Outil d'évaluation d'un projet utilisé par les administrations pour rendre une décision
- Etude scientifique relative à l'identification, à la description et à l'évaluation des incidences sur l'environnement
- Etudes des effets :
 - Directs + indirects
 - A court et à long terme
- Etude des effets :
 - En phase chantier
 - En phase d'exploitation
- Prend en compte : le milieu naturel et le milieu humain

9. Participation citoyenne (Monsieur CHAROUK - APERe)

L'APERe en quelques mots

- Association sans but lucratif créée en 1991
- Objectif: promouvoir les énergies renouvelables dans un contexte d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'évolution soutenable des activités humaines.
- Information, formation, études d'intérêt collectif, missions de facilitateur (hydroénergie + éolien), sensibilisation (webmag www.renouvelle.be).
- Membres : universités, associations environnementales, centres de recherche, etc.

Mission de l'APERe asbl pour le compte de la Région Wallonne depuis 2002

Tâches :

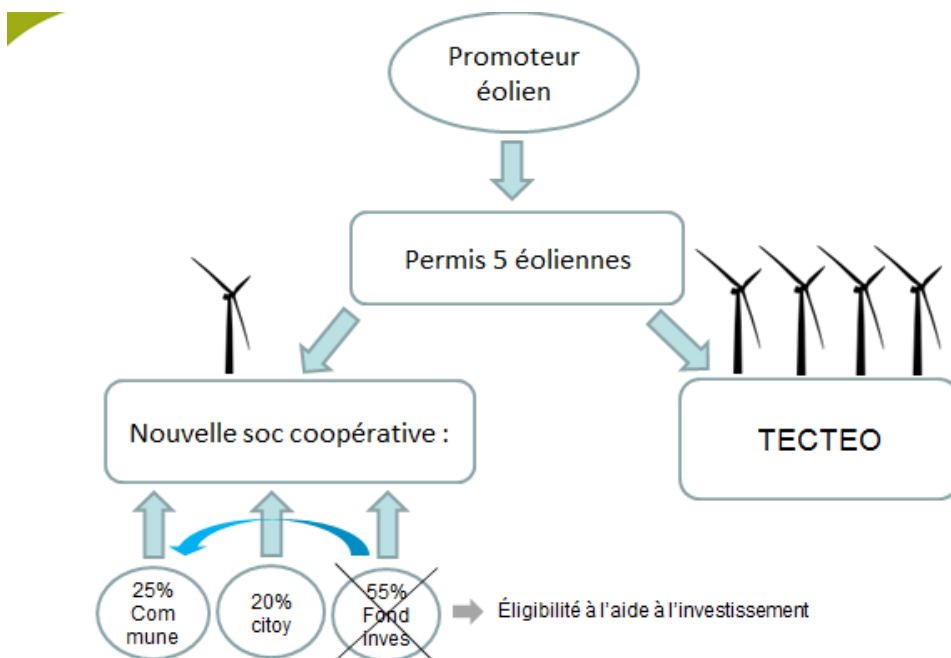
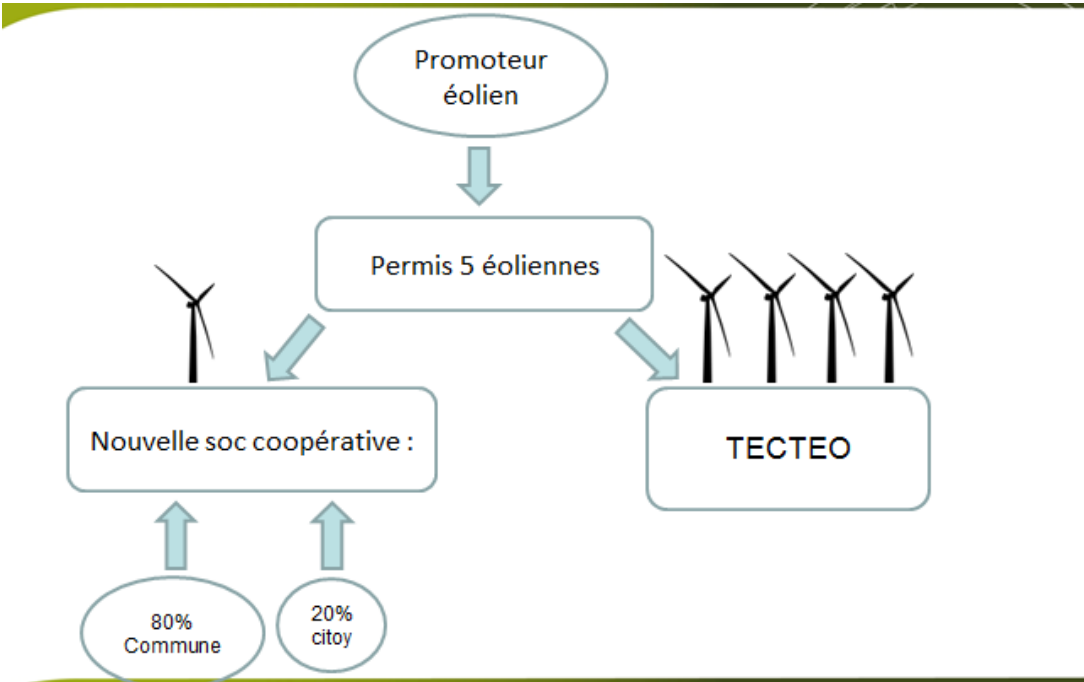
- accompagner et conseiller les autorités locales et régionales,
- soutenir le développement de projets éoliens participatifs,
- Informer et assurer un suivi de la filière,
- identifier les problèmes & apporter des pistes de solutions.

Pourquoi s'impliquer dans un projet éolien?

- se réapproprier la ressource du vent : ressource locale dont vous aurez la maîtrise
- contribuer à développer un projet respectueux de l'environnement
- s'assurer une ressource financière éthique et durable
- Créer un véhicule d'investissement pour la communauté locale et gérée par la communauté locale
- changer de dynamique : de 'observateur' à 'acteur'.

10. Participation communale et citoyenne

Pour le projet de OREYE, TECTEO prend en charge TOUS les frais de développement à sa charge, y compris ceux concernant l'éolienne communale.



Investissement 1 éolienne 2,5 MW = 4 Millions €

Financement :

- 80% emprunt bancaire.
- 10 % Fonds Propres :
- 400 K€ de FP
- Apport de la commune : +/-130 K€ .
- Coop. citoyenne et/ou tiers-invest : 270 K€)
- Production moyenne: 2200 h par an x 2,5 MW: 5500 MWh/an
- Revenus: Vente CV: 65 € / CV + Vente Electricité: 45 € / MWh
= 605 K€/an

11. Questions – réponses

Monsieur TIHON – Oreya

Observations :

Monsieur TIHON tient à faire remarquer que les habitants d'Oreya n'ont le choix que d'accepter le projet. Ils ont intérêt à valider le projet pour en tirer un maximum de profit. Ce qui inquiète Monsieur TIHON, c'est au niveau de l'enquête publique.

Questions posées :

Comment s'assurer que la commune va rester neutre avec les remarques des citoyens alors qu'elle a un intérêt dans le projet ?

Le décideur du projet est la Région où travaille la bourgmestre, comment être sûr que les remarques vont être bien prises en compte ?

Réponses :

La décision est prise au niveau de la région wallonne. Il y a des objectifs qui ont été fixés. La commune remet un avis. Au vu des objectifs qui ont été fixés, la Commune se dit que de toute façon, il y aura de plus en plus d'éoliennes.

Madame Albert ne travaille pas du tout dans le service compétent pour délivrer le permis. Le fonctionnaire délégué ne tiendra pas compte de son avis.

Madame LEUNUS- Oreya

Observation :

Madame Leunus fait remarquer que les citoyens n'ont pas été prévenus de cette réunion.

Question posée :

La réunion n'aurait-elle pas été volontairement occultée ?

Réponses :

C'est le code de l'environnement qui détermine les modalités de publicité. C'est au demandeur de faire son choix entre plusieurs médias.

La société TECTEO a décidé de publier les avis dans deux journaux locaux (la DH et la Meuse) ainsi que dans le Passe-Partout. Monsieur DUMONT signale que TECTEO a pris deux journaux assez populaires, c'était la manière d'informer. Si les gens ne reçoivent pas les toutes-boites, ce n'est pas de la responsabilité de la société.

Monsieur NEURAY- Conseiller communal- Oreye

Observations

Monsieur Neuray a appris l'existence de la réunion le week-end la précédant.

Questions posées :

- a. Pourquoi avoir mis la réunion le 20 décembre, juste avant les vacances ?
- b. Pourquoi ne pas avoir fait un bulletin d'information à tous les habitants de la commune ? Pourquoi TECTEO n'a pas financé la communication ?

Réponses

Mêmes réponses que pour la question de Madame LEUNUS.

Monsieur Jules VANDEWEYER - Oreye

Question :

Le projet à BERGILERS est-il abandonné ?

Réponse :

Non, la société Air Energy a refait une réunion d'information le 30 juin dernier.

Monsieur GEORGES- Oreye

Observations :

1. Si on compte sur l'éolien pour réduire les effets de CO2, ça ne marchera pas. L'éolien s'accompagne de centrales thermiques. Le bilan de l'éolien quand il ne tourne pas et des centrales thermiques est largement négatif. On va donc à l'encontre des objectifs de la Région wallonne.
2. On réserve 80 000 euros pour le démantèlement et la remise en état du site. Le socle en béton va rester dans le sol.
3. Critère de visibilité n'est pas respecté. On peut voir souvent plusieurs parcs éoliens d'une même position.
4. Le principe d'une éolienne est pareil à une dynamo, le vent doit être fort pour qu'elle produise un maximum d'électricité. La capacité maximale d'une éolienne, c'est loin de ce qu'elle produit en réalité.
5. En Hesbaye, il y a un procédé de production de courant plus écologique que les éoliennes, qui est la centrale de biométhanisation. C'est un projet

citoyen à 100%. Deux centrales pourraient produire du courant pour le village. Monsieur Georges ne voit aucun inconvénient à ce procédé.

6. L'étude d'incidences tiendra-t-elle compte de l'aéroport de Bierset qui est en pleine expansion ?

Réponses

1, 4, 5. Il faut voir les choses d'une manière globale. Ce qui est primordial, c'est de réduire les consommations énergétiques.

Il est vrai qu'il n'y a pas que l'éolien pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra une mixité énergétique. La biométhanisation est une des pistes à envisager ainsi que la cogénération. Maintenant, il y a toujours une problématique lorsque que l'on parle de décentralisation des productions énergétiques. Le réseau doit en effet pouvoir absorber toute cette production décentralisée. Il faudra donc renforcer les réseaux.

On parle souvent de 20 % de charge maximum. Ce qui signifie que durant un an l'éolienne tournera 20 % du temps à régime maximum. Une éolienne tourne en Wallonie entre 70 et 80 % du temps.

Il faut également faire la différence entre production et capacité. Chaque fois qu'une éolienne produit 1 Kw/h, ce sont des CO2 qui sont évités. On produit à partir du vent, on ne consomme pas de CO2.

Quand une éolienne ne tourne pas, il faut faire appel à d'autres technologies. On constate que depuis l'implantation de machines en Wallonie, il n'y a pas eu de construction de nouvelles centrales.

2 .On peut imaginer qu'actuellement, il faudrait compter 80 000 euros pour le démantèlement. Durant la durée de vie du parc, il y aura une indexation prévue chaque année. A la fin des 20 ans d'exploitation, il y aura une décision à prendre :

- Soit TECTEO continue à exploiter le parc et aura donc besoin d'un nouveau permis.
- Soit le parc cesse d'être en activité, il y aura alors une nécessité de remettre le site à nu sur une profondeur de 60 à 80 cm. Le béton ne sera pas laissé sur place. La finalité doit être de continuer à exploiter la terre comme avant les éoliennes.

3. Ce n'est pas parce-que deux projets seront covisibles qu'ils ne se réaliseront pas. La covisibilité n'est pas un critère d'exclusion. Par contre elle devra être étudiée car la covisibilité peut être très dérangeante surtout en termes d'intégration paysagère. On a des critères objectifs qui permettent d'évaluer si deux projets qui sont en situation de covisibilité peuvent coexister.

6. Pour ce qui concerne l'aéroport, lors de l'étude d'incidences : on reprend les avis de Belgo control qui remet un avis sur la demande de permis. Cet avis se retrouve dans la demande de permis et en annexe de l'étude d'incidences. L'autorité qui prend donc la décision aura ces éléments à sa connaissance.

Monsieur Degroede – Oreya.

Observations

Monsieur Legroux constate qu'il y a plusieurs sites potentiellement intéressants pour recevoir des éoliennes à Oreya.

Questions

La Région wallonne avait promis une carte des vents. Est-ce en fonction des éléments objectifs de cette carte que les sites ont été choisis ou est-ce de façon délibérée que ces sites ont été choisis ?

Reponses :

Le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique seront les premiers à décider. Ils s'inspirent des différents avis, dont celui de la commune. Ils décident sur base de ces avis et du cadre de référence.

La carte d'implantation des machines reprend les contraintes (dont les vents) mais elle n'est pas encore disponible. Il n'y a pas de date prévue pour sa sortie.

Monsieur PECORRARO- Oreya

Question :

Y aura-t-il une extension du parc ?

Réponse :

L'extension sera impossible le long de la Chaussée romaine due à la distance de garde. Quand on parle d'extension, il faut garder une cohésion dans le parc, lorsque qu'on décide de faire un parc, ce dernier doit être composé de minimum trois éoliennes. En termes d'extension, ce n'est pas à l'ordre du jour. Il y a une obligation des impacts transfrontaliers, il faut vérifier les contraintes qui s'appliquent à la Flandre.

S'il y a une extension, il y aura une autre étude d'incidences.

Monsieur NEURAY- Oreya

Observations :

TECTEO arrive sur Oreya avec un projet éolien, cette décision fait – elle suite à des études quant à d'autres systèmes de production d'énergies renouvelables? D'autant plus que TECTEO est spécialiste dans la cogénération et de la biomasse. A Oreya, ces systèmes semblent plus indiqués.

Questions :

Les autres alternatives seront-elles étudiées dans l'étude d'incidences ?

Réponses :

TECTEO défend la mixité énergétique. Les projets de biométhanisation sont en général portés par les gens qui sont intéressés et qui ont des matières premières. Pour le moment, aucun projet n'a encore été développé avec les habitants d'Oreye. Il faudrait faire un état des lieux des matières premières disponibles. La difficulté de ces projets est qu'il faut consommer localement la chaleur. Quid de l'été ? Cela nécessite d'avoir suffisamment de consommateurs proches du site qui souhaiteraient bénéficier de cette chaleur produite. Des janvier, s'il y a des personnes motivées, elles pourront être reçues chez TECTEO ou à la commune.

Dans les études d'incidences, on étudie les alternatives de localisation d'éoliennes sur un autre site. Maintenant, ça pourrait faire partie de l'étude d'incidences. Cependant, il faudrait plutôt une réflexion communale en termes d'identification d'un potentiel de gisements énergétiques sur le territoire communal.

Monsieur de SART, Conseiller communal - Oreye

Monsieur de Sart estime que le terrain ne sera pas remis en état et que plus rien ne poussera sur ce dernier.

La Chaussée romaine est un site historique et il y a le long de celle-ci, des tumulus.

Monsieur de Sart trouve qu'une seule éolienne détériore déjà le paysage.

Questions

A) Qu'en est-il de l'aéroport de Maastricht ?

B) La commune est tout à fait pour l'implantation d'un parc ainsi que beaucoup de citoyens. S'il devait y avoir une dépréciation des biens immobiliers, est-ce que TECTEO remboursera les citoyens ?

Réponses :

A) En ce qui concerne l'aéroport de Maastricht, c'est Belgocontrol qui va l'interroger.

B) L'impact au niveau du foncier est étudié dans l'étude d'incidences.

Monsieur ERNST

Question :

Qui sont les investisseurs, constructeurs et actionnaires éventuels du projet?

Réponse :

Au niveau de la coopérative, c'est la commune, les citoyens et des ASBL. Au niveau de l'investissement global, c'est un investissement qui se fait par TECTEO. Le matériel provient de fournisseurs étrangers. TECTEO essaye de favoriser la sous-traitance locale, mais les sous-traitants sont choisis par la loi du marché public.

Monsieur GELAESEN- Remicourt

Question :

Comment peut- on nous présenter un projet alors qu'on ne connaît pas le modèle de l'éolienne ?

Réponse :

Quatre modèles ayant des puissances différentes seront étudiés lors de l'étude d'incidences d'éoliennes. Pour chaque type d'éoliennes, on fait tourner les modèles théoriques. On est au stade où l'étude d'incidences démarre seulement.

Monsieur LOVENS- Oreya

Questions :

- A) Comment fera la commune pour communiquer avec ses citoyens lors de la suite du projet ?
- B) Si le projet est de moins d'éoliennes, est ce qu'il y aura quand même une éolienne communale ?

Réponses :

- A) Ce n'était pas une volonté de la part de la commune de ne pas informer la population. Ici, c'était à la société TECTEO de se charger de la communication. Le dossier n'est pas encore déposé. Ce n'est que quand le dossier officiel sera remis à la commune qu'il y aura l'enquête publique et que les personnes pourront consulter le dossier et faire part de leurs remarques. Il y aura une réunion d'information avec le résultat de l'étude d'incidences et également toute une participation citoyenne avec les personnes intéressées.
- B) Il y a aura de toute façon une éolienne pour la commune.

Monsieur BRAUNS - Oreya

Observations

C'est la commune qui est responsable de la mauvaise communication de la commune.

Il y a un conflit d'intérêt dans ce projet étant donné que TECTEO est une intercommunale.

Monsieur VAN DE WEYER- Oreye

Observations

Présence de gazoducs qui passent dans le Limbourg.

Fondation de villa romaine.

Récapitulatif des suggestions et éléments à prendre en compte dans l'étude d'incidences :

- Alternatives possibles (biométhanisation...)
- Gazoduc
- Villa romaine
- Aéroports (Bierset, Maastricht)

8. Liste des personnes présentes :

Voir annexe

La séance est levée vers 22 heures

Pour le Collège

La Bourgmestre.,
I.ALBERT

La responsable urbanisme,
M. HUSSIN